



Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220728-2022_135_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex – Lot n°09 Doublages – Cloisons – Faux-plafonds / Entreprise REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION / Avenant n°02 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2021_065_DEL en date du 7 juin 2021 par laquelle le Conseil municipal a attribué le lot n°09 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex à la société REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION pour un montant de 187 500 € HT ;

VU l'acte d'engagement signé le 21 juillet 2021 et notifié le 29 juillet 2021 à l'entreprise REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION ;

VU le budget 2022 ;

VU le projet d'avenant n°02 ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution du marché, il apparaît nécessaire d'opérer des modifications de prestations, en moins-value et en plus-value, d'un montant de - 4 959.70 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au lot n°09 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex ;

DÉCIDE

- DE SIGNER** l'avenant n°02 au lot n°09 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex, d'un montant de - 4 959.70 € HT, soit une baisse de 2.65% du montant initial du marché public ;

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 28 juillet 2022.

Pour le Maire,
Christian PELLÉ
Adjoint délégué



Le Maire-adjoint soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 juillet 2022, et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 29 juillet 2022